

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200217-015****du 17 février 2020****n°015****page 1/1****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (2) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.PREHER donne pouvoir à Mme LAVRARD****EXCUSES (1) : Mme BARREAU****Nom du secrétaire de séance : Claude DAGUISE****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Convention avec la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour l'accès des usagers des communes de Buxeuil, Leugny et Saint Rémy sur Creuse à la déchèterie de Descartes**

Suite à l'extension du territoire, un audit du réseau de déchèteries a été réalisé. Des travaux de mise aux normes et d'optimisation sont en cours sur le réseau de déchèteries de Grand Châtellerault.

Il a été décidé de permettre aux usagers des communes de Buxeuil, Leugny et saint-Rémy-sur-Creuse de pouvoir accéder à la déchèterie de Descartes en plus des 7 déchèteries du réseau de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault. Une participation financière sera facturée à hauteur de 9,50 € par passage à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (estimation du coût de 61 000€ en prenant compte les fréquentations actuelles sur la déchèterie de Buxeuil).

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt de donner accès usagers de Buxeuil, Leugny et Saint Rémy sur Creuse à la déchèterie de Descartes,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant, à signer la convention jointe ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER